

Procès-verbal

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 65, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, LE LUNDI 14 AVRIL 2025 À 19 H 30.

Sont présents : Le maire, monsieur Mario Bastille, les conseillères, mesdames Edith Samson et Chantal Amstad, les conseillers, messieurs Steeve Drapeau, André Beaulieu et Carl Thériault.

Également présentes : La directrice générale, madame Marie-Catherine Bégin-Drolet, et la greffière, Me Molie DeBlois Drouin.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux gens présents ainsi qu'à la mairesse d'un jour, madame Manoela Ota Carozzi.

**Rés. n°
146-2025**

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par la conseillère Chantal Amstad :

Que ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté:

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Rés. n°
147-2025**

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 31 MARS 2025

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par la conseillère Edith Samson :

Que ce conseil adopte le procès-verbal du 31 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal

Rés. n°
148-2025

4. PARTICIPATION À L'ÉLECTION MUNICIPALE 2025

ATTENDU que les élections municipales de 2025 auront lieu le 2 novembre dans toutes les municipalités du Québec et que la participation des électrices et des électeurs est essentielle pour une ville dynamique et représentative;

ATTENDU que la démocratie est importante pour tout le monde, y compris les jeunes, car elle permet d'avoir une ville où chacun peut donner son avis;

ATTENDU que la Ville joue un rôle essentiel dans la vie de tous les jours, en s'occupant notamment des routes, des parcs, des loisirs, de l'environnement, de notre sécurité et bien plus encore;

ATTENDU que voter, c'est choisir l'avenir de notre ville et que chaque vote compte pour bâtir une communauté qui nous ressemble et qui répond à nos besoins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Edith Samson, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau :

Que ce conseil encourage tous les citoyens et citoyennes à s'informer sur les élections municipales de 2025, à exercer leur droit de vote et à considérer l'opportunité de travailler lors de cette journée.

Après l'adoption, la greffière ajoute :

Les personnes intéressées à faire partie du personnel électoral peuvent visiter le site web de la Ville ou écrire à l'équipe des élections à l'adresse elections@villerdl.ca pour en savoir plus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
149-2025

5. APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR AVEC LOISIR ET SPORT BAS-SAINT-LAURENT

Il est proposé par le conseiller Carl Thériault, appuyé par le conseiller André Beaulieu :

Que ce conseil approuve le protocole d'entente annexé à la résolution à intervenir avec Loisir et Sport Bas-Saint-Laurent concernant la présentation de *La Tournée À vos marques!* et qu'il autorise le gestionnaire aux programmes et équipements sportifs à signer ladite entente pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal

Rés. n°
150-2025

6. APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-SOURCES

ATTENDU que la ville de Val-des-Sources a sollicité l'assistance de la Ville de Rivière-du-Loup afin de profiter de l'expertise du personnel de la cour municipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par la conseillère Chantal Amstad :

Que ce conseil approuve le protocole d'entente à intervenir avec la municipalité de Val-des-Sources et qu'il autorise la greffière à signer ledit protocole d'entente pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
151-2025

7. REMERCIEMENT AU CLUB OPTIMISTE DE RIVIÈRE-DU-LOUP

ATTENDU qu'à la fin de son mandat à titre de mairesse d'un jour de la Ville de Rivière-du-Loup, madame Manoela Ota Carozzi désire remercier les membres du conseil municipal, le personnel de la ville et les responsables de l'organisation de cet événement et désire proposer une résolution de remerciements à l'endroit du Club Optimiste de Rivière-du-Loup;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Chantal Amstad, appuyé par la conseillère Edith Samson :

Que ce conseil remercie le Club Optimiste de Rivière-du-Loup et particulièrement celles et ceux qui contribuent chaque année bénévolement à l'organisation de la *Semaine de l'appréciation de la jeunesse* et également pour leur implication auprès de notre jeunesse luperivoise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE AU 200, RUE BEAUBIEN

Mesdames,
Messieurs,
Membres du conseil,

La présente assemblée de consultation a pour but d'expliquer le premier projet de Résolution 122-2025 concernant la demande d'autorisation du projet

Procès-verbal

particulier de construction (PPCMOI) déposée par le promoteur Gestion Jacques Ancil Inc..

Cette assemblée a pour but d'expliquer le projet et de donner l'occasion aux personnes et organismes qui le désirent de s'exprimer sur le sujet. Selon les informations obtenues, des représentants du promoteur sont présents et ils pourront répondre à vos interrogations.

- Le premier projet de Résolution 122-2025 a été adopté lors de la séance tenue le 31 mars 2025 et concerne terrain situé au 200, rue Beaubien à l'intérieur de la zone HMD-207. Cette zone est située approximativement de part et d'autre de la rue Beaubien à partir de la rue Taché au chemin Label;

Zone HMD-207



- L'objet du projet de résolution est d'autoriser la construction de 3 nouveaux immeubles résidentiels de 3 étages, deux desquels comprenant 12 logements et le troisième comprenant 6 logements;
- Le PPCMOI contient des aspects qui ne sont pas entièrement conformes aux Règlements de zonage, soit :
 - a) l'usage;
 - b) les normes d'implantation et d'édification des bâtiments principaux;
 - c) l'aménagement des cours et des terrains;
 - d) les normes relatives à l'architecture et le traitement des façades;
 - e) l'aménagement des aires de stationnement.

Le projet de Résolution 122-2025 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, soit les points a) à c) précédemment décrits.

Procès-verbal

Si vous désirez consulter le document, vous pouvez vous présenter sur rendez-vous au Service du développement territorial à l'hôtel de ville ou au Service du greffe et des affaires juridiques au 75, rue de l'Hôtel-de-Ville.

J'invite maintenant au micro les personnes qui auraient des commentaires ou des questions sur ce projet de règlement; la parole est à vous.

-----Période de commentaires/questions-----

Il convient à ce moment-ci d'expliquer la suite des procédures. Puisque ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, c'est-à-dire, des articles qui peuvent faire l'objet d'une contestation, la loi prévoit la publication d'un avis invitant les personnes habiles à voter dans les zones admissibles à déposer, si elles le désirent, une demande qui vise à ce que le règlement soit soumis à leur approbation.

Cet avis sera publié dans le journal Info Dimanche le 7 mai 2025 et la date limite pour déposer une demande est le 15 mai 2025 à 16 h 30.

Lors de la séance du conseil du 20 mai 2025, le conseil municipal se prononcera sur la suite qu'il y ait ou non des demandes déposées.

Concernant la procédure de dépôt d'une demande, je vous invite à contacter la greffière, Me Molie DeBlois Drouin.

9. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2187 MODIFIANT CERTAINS RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

La greffière déclare que l'adoption du Règlement 2187 vise principalement à modifier certains règlements municipaux, tels que :

- Le Règlement 1879 concernant la tarification de certains services de la Ville;
- Le Règlement 1964 décrétant certaines règles administratives et la délégation de certains pouvoirs;
- Le Règlement 1965 sur la gestion contractuelle;
- Le Règlement 2098 sur la circulation et le stationnement;
- Le Règlement 2172 sur la tarification des activités et services des loisirs, culture et communautaire.

De plus, une modification de concordance relative à la neutralité de genre a lieu dans l'ensemble des règlements municipaux de la Ville.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement sur le site Internet de la Ville au VilleRDL.ca/Reglements ou en obtenir copie en communiquant avec le Service du greffe et des affaires juridiques au (418) 867-6715 ou par courriel au greffe@villerdld.ca.

Outre les coûts de préparation du règlement et de publication de l'avis public requis par la loi pour son entrée en vigueur, ce dernier n'entraîne aucuns frais additionnels pour le contribuable en date des présentes.

Procès-verbal

ATTENDU que certains règlements municipaux doivent ponctuellement être légèrement modifiés pour y implémenter de nouvelles normes ou pour en ajuster d'autres;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du lundi 31 mars 2025 et qu'un avis de motion a été donné au cours de la même séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Carl Thériault :

Que ce conseil adopte le Règlement 2187 modifiant certains règlements municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
153-2025

10. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2195 MODIFIANT DIVERS RÈGLEMENTS D'URBANISME

ATTENDU que ce conseil peut adopter et modifier des règlements d'urbanisme en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LRQ c. A-19.1) suivant les dispositions qui s'appliquent;

ATTENDU l'adoption par la MRC de Rivière-du-Loup du Règlement numéro 296-24 afin de modifier les normes sur le lotissement au schéma d'aménagement et de développement révisé;

ATTENDU que l'adoption dudit règlement entraîne des obligations de concordance dans la réglementation municipale de la Ville;

ATTENDU également que ce conseil juge opportun d'effectuer des ajustements à la réglementation d'urbanisme dans le cadre d'une procédure semestrielle de modifications;

ATTENDU l'avis de motion régulièrement donné à la séance ordinaire du 17 mars 2025;

ATTENDU l'assemblée publique de consultation tenue le 31 mars 2025 à 19h30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville;

ATTENDU qu'à la suite de celle-ci, ce conseil ne désire apporter aucun changement aux dispositions proposées dans le projet de règlement;

ATTENDU que ce second projet de règlement contient une disposition qui peut faire l'objet d'une demande des personnes intéressées, afin qu'il soit soumis à leur approbation, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 14 avril 2025, 19 h 30.

Procès-verbal

Il est proposé par la conseillère Edith Samson, appuyé par le conseiller André Beaulieu :

Que ce conseil adopte le second projet de Règlement 2195 modifiant divers règlements d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2198 POUR LA MISE À NIVEAU DE LA PATINOIRE SAINT-LUDGER

La greffière dépose devant ce conseil le certificat des résultats de la procédure d'enregistrement du Règlement d'emprunt numéro 2198 décrétant un emprunt de 446 197 \$ pour la mise à niveau de la patinoire Saint-Ludger.

Une (1) personne habile à voter s'est inscrite au registre pour demander que le règlement fasse l'objet d'un référendum alors que le nombre de demandes requis était de 1 691. Le Règlement 2198 est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Rés. n°
154-2025

12. AUTORISATION À CONCLURE UN ACTE DE VENTE ET DE SERVITUDES

Il est proposé par la conseillère Chantal Amstad, appuyé par le conseiller Carl Thériault :

Que ce conseil :

- Autorise la greffière, ou à son défaut, le greffier adjoint, à signer pour et au nom de la Ville de Rivière-du-Loup l'acte de vente et de servitudes joint à la présente résolution à intervenir avec 9218-1384 Québec inc. concernant la vente des lots 4 057 175 et 6 644 306 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Témiscouata, ainsi que tout document connexe, le cas échéant;
- Autorise que des modifications mineures, lesquelles devront être approuvées par la greffière, soient effectuées dans ledit acte avant sa signature au besoin, tant que cela n'a pas d'impact sur les principales obligations souscrites par la Ville;
- Prolonge la durée de validité de l'offre d'achat acceptée par 9218-1384 Québec inc. jusqu'au 30 avril 2025 pour permettre la signature dudit acte;
- Retire le caractère d'utilité publique aux dits lots ci-avant énoncé à la présente résolution, afin que ceux-ci fassent désormais partie du domaine privé municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal

Rés. n°
155-2025

13. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 138-2025

ATTENDU l'embauche de madame Marie-Michèle Pelletier-Deschamps au poste de coordonnatrice à la gestion des eaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Chantal Amstad, appuyé par le conseiller André Beaulieu :

Que ce conseil modifie à toutes fin que de droit la résolution 138-2025 afin d'ajouter ce paragraphe :

- « Que l'embauche soit effective en date du 28 avril 2025. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
156-2025

14. PROGRAMME INCITATIF À LA PLANTATION D'ARBRES 2025

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par la conseillère Edith Samson :

Que ce conseil adopte le Programme incitatif à la plantation d'arbres 2025 jusqu'à un maximum de 300 arbres subventionnés et autorise la conseillère en développement durable à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
157-2025

15. APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DES GRANDES MARÉES

Il est proposé par le conseiller Carl Thériault, appuyé par le conseiller André Beaulieu :

Que ce conseil approuve le protocole d'entente à intervenir avec la Corporation de développement communautaire des Grandes Marées concernant la tenue d'un barbecue communautaire dans le parc Blais ou à la Maison de la culture en cas de pluie, le 1^{er} mai prochain de 10 h à 14 h, et autorise la gestionnaire aux équipements et programmes communautaires à signer ledit protocole pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal

Rés. n°
158-2025

16. APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER DU BAS-SAINT-LAURENT

Il est proposé par la conseillère Edith Samson, appuyé par le conseiller Carl Thériault :

Que ce conseil approuve le protocole d'entente à intervenir avec la Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent concernant la tenue de la marche pour l'Alzheimer dans le Parc du Campus-et-de-la-Cité, le 25 mai prochain de 12 h 30 à 15 h et autorise la gestionnaire aux équipements et programmes communautaires à signer ledit protocole pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
159-2025

17. APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR AVEC L'ORGANISME LA MONTÉE

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par la conseillère Chantal Amstad :

Que ce conseil approuve le protocole d'entente à intervenir avec l'organisme La Montée concernant la tenue d'un événement festif dans le parc Blais le 17 mai prochain de 15 h à 19 h et autorise la gestionnaire aux équipements et programmes communautaires à signer ledit protocole pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
160-2025

18. ADOPTION DU BILAN DES ACTIONS 2024 ET DÉPÔT DU PLAN D'ACTION 2025 VISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Il est proposé par la conseillère Edith Samson, appuyé par le conseiller André Beaulieu :

Que ce conseil adopte le bilan du plan d'action 2024 et le plan d'action 2025, annexés à la résolution, visant l'intégration des personnes handicapées, conformément à l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* et qu'il désigne la gestionnaire aux équipements et programmes communautaires pour coordonner l'exécution de son plan d'action annuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal

Rés. n°
161-2025

19. AUTORISATION DE MODIFICATIONS POUR LE PROJET DE TRAVAUX DE PROLONGEMENT DES SERVICES DE LA PLACE CARRIER

Il est proposé par la conseillère Chantal Amstad, appuyé par le conseiller Carl Thériault :

Que ce conseil, sous la recommandation de l'ingénieur municipal du Service technique et de l'environnement, accepte l'émission d'une directive de changement pour le paiement de l'entente relative au règlement de différends dans le cadre du projet STE-2023-01-15 Prolongement des services Place Carrier, pour la somme de 181 367,79 \$ taxes en sus et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
162-2025

20. AIDE FINANCIÈRE À L'ORGANISME HAN-LOGEMENT

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par la conseillère Chantal Amstad :

Que ce conseil accorde une aide financière à l'organisme Han-Logement, sous forme d'un crédit de taxes, équivalent à la différence entre le taux de taxation pour terrains vagues desservis et le taux de taxation de base, pour son projet situé sur la rue Gilles, dans le secteur Saint-Ludger et qui porte le matricule 7898-77-9281-0-000-0000;

Que ce crédit soit applicable pour la période entre le 1er janvier 2025 et le moment où le terrain n'est plus, au sens de l'application des lois et règlements, considéré comme un terrain vague desservi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
163-2025

21. AIDE FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION MULTI-DÉFIS

ATTENDU que L'Association Multi-Défis est un organisme reconnu par la Ville de Rivière-du-Loup;

ATTENDU que L'Association Multi-Défis organise un événement rassembleur et porteur de sens pour la valorisation des personnes vivant avec un handicap;

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup souhaite soutenir des initiatives significatives dans le cadre de la mise en place de son plan d'action vers l'intégration des personnes handicapées;

EN CONSÉQUENCE,

Procès-verbal

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par la conseillère Edith Samson :

Que ce conseil autorise le trésorier à verser une aide financière de 1 000 \$ à l'Association Multi-Défis dans le cadre de l'organisation de son souper-bénéfice le 21 juin prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Rés. n°
164-2025**

22. DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU que le conseil souhaite soutenir les différentes démarches d'appui en faveur de la diminution des situations d'itinérance;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite soutenir les citoyens face à la pénurie actuelle de logements en vue du 1^{er} juillet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Carl Thériault, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau :

Que ce conseil présente une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement et s'engage à respecter les conditions dudit programme en contrepartie de l'obtention de l'aide financière;

Que la gestionnaire aux équipements et programmes communautaires du Service loisirs, culture et communautaire, soit autorisée à signer la demande d'aide financière et à fournir tous les documents et les renseignements requis à la Société d'habitation du Québec, à assurer le suivi de la demande et à signer l'entente de financement et tout autre document en lien avec la demande pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Rés. n°
165-2025**

23. CONFIRMATIONS DE PERMANENCES À TITRE DE POMPIER

ATTENDU que la période d'essai de messieurs Guillaume Gendron, Samuel Perreault-Dufour et Edouard Delva est arrivée à échéance;

ATTENDU que le rapport d'évaluation complété par le chef aux opérations du Service de sécurité incendie démontre que ces derniers répondent à l'ensemble des critères d'évaluation et qu'ils ont atteint le niveau d'adaptation requis pour occuper les responsabilités liées à leur poste;

Procès-verbal

ATTENDU que la période d'essai accomplie permet de confirmer qu'ils ont atteint le niveau d'exigences techniques et comportementales adéquat pour remplir les devoirs de leurs fonctions et de leurs responsabilités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Edith Samson, appuyé par la conseillère Chantal Amstad :

Que ce conseil, sous la recommandation de la directrice par intérim du Service du potentiel humain, confirme les permanences à titre de pompier à la caserne de Rivière-du-Loup, conformément aux dispositions de la convention collective de travail liant la Ville de Rivière-du-Loup au Syndicat des pompiers de la Ville de Rivière-du-Loup (CSN), de messieurs :

- Guillaume Gendron à compter du 21 avril 2025;
- Samuel Perreault-Dufour à compter du 22 avril 2025;
- Edouard Delva à compter du 24 avril 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Rés. n°
166-2025**

24. APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES DE MARS 2025

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Steve Drapeau :

Que tous et chacun des comptes et salaires mentionnés à la liste de mars 2025 soient approuvés et payés et que le maire et le trésorier soient autorisés à certifier à cette fin ladite liste au montant de 5 642 835,31\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Rés. n°
167-2025**

25. PROCLAMATION - SEMAINE NATIONALE DU DON D'ORGANES ET DE TISSUS 2025

ATTENDU que Transplant Québec revient de nouveau cette année avec la Semaine nationale du don d'organes et de tissus 2025, du 20 au 26 avril prochain dans le cadre de sa campagne « Dites-le » sous le thème « Le don d'organes, on en a ça en nous »;

ATTENDU que l'objectif poursuivi par cette campagne de sensibilisation est d'ouvrir le dialogue sur la question du don d'organes;

ATTENDU que Transplant Québec nous interpelle afin de joindre leurs efforts, pour qu'à nouveau plus de citoyens et de citoyennes de la ville de Rivière-du-Loup puissent prendre une décision éclairée et la communiquer à leurs proches;

EN CONSÉQUENCE,

Procès-verbal

Il est proposé par la conseillère Edith Samson, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau :

Que ce conseil autorise le maire a proclamé verbalement la *Semaine nationale du don d'organes et de tissus* du 20 au 26 avril 2025, à Rivière-du-Loup.

PROCLAMATION

Monsieur le Maire proclame ensuite la semaine du 20 au 26 avril 2025, la *Semaine nationale du don d'organes et de tissus* et invite les citoyennes et citoyens de Rivière-du-Loup et leurs proches à faire connaître les outils numériques de la campagne annuelle de promotion « Dites-le » de Transplant Québec, sous le thème « Le don d'organes, on a ça en nous ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
168-2025

26. DEMANDE À LA VICE-PREMIÈRE MINISTRE DU QUÉBEC, MME GENEVIÈVE GUILBAULT

ATTENDU la récente déclaration de la vice-première ministre du Québec, Mme Geneviève Guilbault, à l'effet que seules « quelques personnes » s'objectent toujours au déménagement de la traverse;

ATTENDU les 7 919 pétitionnaires ayant demandé au gouvernement de la CAQ d'être entendus sur ce sujet;

ATTENDU l'ensemble des résolutions transmises à l'attention du gouvernement de la CAQ par ce conseil, lesquelles sont restées essentiellement sans réponse;

ATTENDU la mobilisation importante de la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup sur cet enjeu;

ATTENDU le dépôt imminent d'un projet de loi d'intérêt privé à l'Assemblée nationale du Québec, lequel sera parrainé par M. Pascal Bérubé, député provincial de Matane-Matapédia;

ATTENDU les interventions répétées dans le dossier par M. Monsef Derraji, député provincial de Nelligan;

ATTENDU l'appui unanime récent de la Table régionale des élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent à l'effet que Mme Guilbault devrait rendre accessibles l'ensemble des données et des informations ayant servi à l'analyse et à la prise de décision concernant le déménagement du service de traversier;

ATTENDU que les paroles prononcées par la vice-première ministre démontrent, outre une attitude offensante envers les citoyens mobilisés, une méconnaissance flagrante des demandes de la Ville;

ATTENDU qu'en tant que gouvernement de proximité, la Ville de Rivière-du-Loup ne peut tolérer que ses interventions soient simplement balayées du revers de la main comme l'a fait la vice-première ministre;

Procès-verbal

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller André Beaulieu :

Que ce conseil :

- Demande formellement à la vice-première ministre des excuses envers les citoyens mobilisés et envers la Ville;
- Instruise que la présente résolution soit transmise sans délai aux personnes suivantes :
 - Madame Geneviève Guilbault, vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable;
 - Madame Maité Blanchette Vézina, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent;
 - Madame Amélie Dionne, députée provinciale de Rivière-du-Loup–Témiscouata;
 - Monsieur Pascal Bérubé, député provincial de Matane-Matapédia;
 - Monsieur Monsef Derraji, député provincial de Nelligan;
 - Mme Claudette Migneault, PDG de la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup;
 - M. Marc Morin, citoyen.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
169-2025

27. DEMANDE DE POSITIONNEMENT DES CANDIDATS À L'ÉLECTION FÉDÉRALE – DOSSIER DE LA TRAVERSE

ATTENDU que le gouvernement du Québec a annoncé son intention de déménager le service de traversier reliant la Pointe de Rivière-du-Loup à la rive nord du fleuve Saint-Laurent;

ATTENDU que la population a démontré un soutien inédit avec le dépôt d'une pétition signée par 7 919 personnes demandant le maintien du service de traversier sur son site actuel;

ATTENDU qu'une campagne électorale fédérale est présentement en cours;

ATTENDU que les électrices et électeurs de Rivière-du-Loup sont en droit de savoir où logent les candidats sur l'enjeu du déménagement du service de traversier;

ATTENDU que le gouvernement fédéral possède certaines compétences en matière d'environnement, de navigation et à titre de cogestionnaire du Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent;

ATTENDU que les eaux fluviales dans la voie maritime du Saint-Laurent sont de responsabilité exclusivement fédérale;

Procès-verbal

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Carl Thériault, appuyé par la conseillère Chantal Amstad :

Que ce conseil :

- Demande aux candidats des partis représentés à la Chambre des communes de se positionner publiquement et clairement sur leur vision de l'avenir du service de traversier reliant la Pointe de Rivière-du-Loup à la rive nord du fleuve Saint-Laurent;
- Énonce que les attentes de la Ville envers la personne à être élue le 28 avril prochain sont les suivantes :
 - La Ville demande la création d'une table intergouvernementale regroupant des représentants des paliers fédéral, provincial et municipal vouée à la mise en commun des informations disponibles dans ce dossier;
 - La Ville désire un engagement ferme du gouvernement fédéral à déclencher, par arrêté ministériel, une évaluation d'impact fédérale sur le déménagement de la traverse, dans le cas où le gouvernement provincial refuserait ou négligerait de tenir des audiences du BAPE, et ce, avant toute opération préparatoire, préliminaire ou temporaire liée au déménagement de la traverse.
- Instruise que la présente résolution soit transmise sans délai aux candidats suivants à l'élection générale fédérale dans la circonscription de Côte-du-Sud–Rivière-du-Loup–Kataskomiq–Témiscouata :
 - M. Bernard Généreux, candidat du Parti conservateur du Canada;
 - Mme Iseult L'Heureux Hubert, candidate du nouveau Parti démocratique;
 - M. Rémi Massé, candidat du Parti libéral du Canada;
 - Mme Alexie Plourde, candidate pour le Parti vert du Canada;
 - Mme Diane Sénécal, candidate pour le Bloc québécois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

28. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2199 POUR LA CONSTRUCTION DE BUREAUX ADMINISTRATIFS AU 59, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE

ATTENDU l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

Le conseiller, monsieur Steeve Drapeau, dépose devant ce conseil le projet de Règlement d'emprunt 2199 décrétant un emprunt de 8 250 000 \$ et des travaux de construction pour des bureaux administratifs au 59, rue de l'Hôtel-de-Ville et donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il présentera ledit projet de règlement pour adoption.

Procès-verbal

Le projet de Règlement 2199 est disponible sur le site Internet de la Ville au VilleRDL.ca/Reglements et auprès du Service du greffe et des affaires juridiques.

29. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2201 CONCERNANT LE LOT 6 379 687 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

Le conseiller, monsieur André Beaulieu, dépose devant ce conseil le projet de Règlement 2201 concernant le lot 6 379 687 du cadastre du Québec et donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il présentera ledit projet de règlement pour adoption.

Le projet de Règlement 2201 est disponible sur le site Internet de la Ville au VilleRDL.ca/Reglements et auprès du Service du greffe et des affaires juridiques.

30. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire répond aux questions provenant de la salle.

31. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La greffière,



M^e Molie DeBlois Drouin

Le maire,



Mario Bastille